

**HAVRE-SAINT-PIERRE  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE DUPLESSIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 4 septembre 2018 à 19 h 30, à la Maison de la Culture Roland-Jomphe, située au 957, rue de la Berge.

Sous la présidence de monsieur le maire Pierre Cormier,

**SONT PRÉSENTS :**

Sylvain Cormier	conseiller siège n° 1
Marie-Ève Thériault	conseillère siège n° 2
Jonathan Blais	conseiller siège n° 3
Charlotte Cormier	conseillère siège n° 4
Jimmy Flowers	conseiller siège n° 5
Charles Arsenault	conseiller siège n° 6

**EST AUSSI PRÉSENTE :**

Laura Mansbridge          directrice générale adjointe

---

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 h 30 et débute par un moment de réflexion.

---

**RÉSOLUTION N° 9837-18  
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Après la lecture de l'ordre du jour,

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault  
appuyé par le conseiller Jimmy Flowers  
et unanimement résolu

Que l'ordre du jour de la présente séance, soit adopté, étant entendu que le point relatif aux affaires nouvelles demeure ouvert.

---

**RÉSOLUTION N° 9838-18**  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 AOÛT 2018**

---

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance du Conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, tenue le 6 août 2018, a été remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier  
appuyé par le conseiller Charles Arsenault  
et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance du 6 août 2018 soit, et par la présente, est adopté tel que déposé.

---

**RÉSOLUTION N° 9839-18**  
**LISTE DES COMPTES À PAYER AU 31 AOÛT 2018 : APPROBATION**

---

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier  
appuyé par le conseiller Jonathan Blais  
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer au montant de 70 345,81 \$ en date du 31 août 2018.

---

**RÉSOLUTION N° 9840-18**  
**RÈGLEMENT N° 329 « RÈGLEMENT RELATIF À LA TARIFICATION INCENDIE » : ADOPTION**

---

CONSIDÉRANT la présentation du projet de règlement n° 329 et l'avis de motion donné lors de la séance du 6 août 2018;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais  
appuyé par le conseiller Sylvain Cormier  
et unanimement résolu

Que le règlement n° 329 « Règlement relatif à la tarification incendie » soit, et par la présente, est adopté par le Conseil municipal, et entrera en vigueur en date du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

---

**RÉSOLUTION N° 9841-18**

**CONTRAT 2017-100 « CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU GARAGE MUNICIPAL » - AVIS DE CHANGEMENT : AUTORISATION**

---

CONSIDÉRANT QUE le contrat n° 2017-100 « Construction d'un nouveau garage municipal » a été accordé à Construction L.F.G. inc., le 5 juin 2017 par sa résolution n° 9655-17 et que des modifications ont dû être apportées au contrat initial;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier  
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier  
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal approuve les avis de changements n° 10 à 14 au contrat 2017-100 « Construction d'un nouveau garage municipal » pour une diminution au montant de 88 923.76\$, taxes incluses.

---

**RÉSOLUTION N° 9842-18**

**RÉCEPTION ET OUVERTURE DES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL - MINISTÈRE DES FINANCES : MANDAT**

---

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autre que par soumission écrite;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions sont déposées vis le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

CONSIDÉRANT QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le Conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour et au nom d'une municipalité;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais  
appuyé par le conseiller Jimmy Flowers  
et unanimement résolu

Que, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le Conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre pour le règlement n° 311.

---

**RÉSOLUTION N° 9843-18**  
**PROJET DE RÈGLEMENT N° 328 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 298, AFIN DE CRÉER UNE ZONE COMMERCIALE : ADOPTION DU 2<sup>E</sup> PROJET DE RÈGLEMENT APRÈS CONSULTATION**

---

Il est proposé par le conseiller Jimmy Flowers appuyé par la conseillère Marie-Eve Thériault et unanimement résolu

Que le 2<sup>e</sup> projet de règlement n° 328 « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 298, afin de créer une zone commerciale » soit, et par la présente, est adopté par le Conseil.

Que ce projet de règlement est disponible au bureau de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre pour fins de consultation.

---

**RÉSOLUTION N° 9844-18**  
**RÈGLEMENT N° 330 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 298, AFIN DE CRÉER UNE ZONE RÉSIDEN- TIELLE » : ADOPTION DU 1<sup>ER</sup> PROJET**

---

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 9 juillet 2018;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier appuyé par la conseillère Marie-Éve Thériault et unanimement résolu

Que le 1<sup>er</sup> projet de règlement n° 330 « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 298, afin de créer une zone résidentielle » soit adopté par le Conseil.

---

**RÉSOLUTION N° 9845-18**  
**RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 298/ZONE INDUSTRIELLE - AJOUT : AUTORISATION**

---

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée pour un projet de distillerie dans le secteur du parc industriel;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'inclure l'usage «Distillerie» au règlement de zonage concernant la zone industrielle;

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault appuyé par la conseillère Charlotte Cormier et majoritairement résolu

Que le Conseil accepte la recommandation du Service de l'urbanisme et de l'environnement, soit d'appliquer dans la zone I l'usage 2117, distillerie ou industrie des alcools destinés à la consommation.

Mention que le conseiller Jimmy Flowers s'abstient et quitte la salle pour ce point.

---

**RÉSOLUTION N° 9846-18**  
**POLITIQUE DE LOCATION - MISE À JOUR 2018 : AUTORISATION**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire mettre à jour sa « Politique de location », afin d'y inclure les recommandations relatives à l'utilisation de ses infrastructures;

Il est proposé par la conseillère Marie-Éve Thériault  
appuyé par le conseiller Jimmy Flowers  
et unanimement résolu

Que la mise à jour 2018 de la « Politique de location », soit et par la présente, est adoptée telle que déposée.

---

**RÉSOLUTION N° 9847-18**  
**UTILISATEURS D'ESPACES PUBLICS - ENTREPOSAGE HIVERNAL DE BATEAUX DANS LA ZONE PORTUAIRE / BAIL DE LOCATION : AUTORISATION**

---

CONSIDÉRANT QUE plusieurs bateliers, pêcheurs et privés utilisent des espaces publics dans la zone portuaire, afin d'entreposer leur bateau durant la période hivernale;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de délimiter les espaces pour ce genre d'entreposage et d'encadrer cette activité ;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier  
Appuyé par le conseiller Charles Arsenault  
et unanimement résolu

Que le conseil municipal autorise la location d'espaces pour l'entreposage de bateaux sur les lots 5339274 et 5339264 de façon limitative pour la période du 15 septembre au 15 juin;

Qu'un bail de location soit signé entre l'utilisateur et la Municipalité de Havre-Saint-Pierre et que des frais leur soient exigés avant l'entreposage;

Qu'une priorité soit accordée aux bateaux commerciaux, tels que bateliers et pêcheurs ;

Que monsieur N'Binkéna Nantob-Bikatui soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre les baux pour les utilisateurs d'espaces publics.

---

**RÉSOLUTION N° 9848-18**  
**OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION - RÉVISION BUDGÉTAIRE 2018 : DÉPÔT**

---

Il est proposé par le conseiller Jimmy Flowers  
appuyé par le conseiller Jonathan Blais  
et unanimement résolu

Que la révision budgétaire 2018 de l'Office municipal d'habitation de Havre-Saint-Pierre, soit et par la présente, est déposée au Conseil municipal.

---

**RÉSOLUTION N° 9849-18**  
**MEMBRES DU CONSEIL SUR LES COMITÉS ET RESPONSABILITÉ :  
NOMINATION**

---

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier  
appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault  
et unanimement résolu

Que les élus ci-désignés représentent la Municipalité de Havre-Saint-Pierre sur les comités suivants :

Service sécurité incendie :

Pierre Cormier  
Sylvain Cormier

Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Marie-Ève Thériault

MRC de Minganie :

Pierre Cormier  
Maire suppléant

Office Municipal d'Habitation :

Pierre Cormier

Table régionale des aînés et MADA :

Charlotte Cormier

Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes :

Marie-Ève Thériault  
Jonathan Blais

Sécurité civile :

Pierre Cormier  
Maire suppléant

Service des travaux publics

Sylvain Cormier  
Charles Arseneault

Service des loisirs :

Jimmy Flowers  
Sylvain Cormier

Service de la culture :

Jimmy Flowers  
Jonathan Blais  
Charlotte Cormier

Service du tourisme :	Charlotte Cormier Jonathan Blais
Comité d'aménagement & de sécurité routière :	Charles Arseneault Jimmy Flowers
Port de Havre-Saint-Pierre :	Pierre Cormier Charles Arseneault
Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de l'ouest de la Minganie :	Pierre Cormier
Politique familiale :	Charlotte Cormier
Entreprenariat et développement économique :	Charlotte Cormier Jonathan Blais
Comité aéroportuaire :	Pierre Cormier Charles Arseneault
Comité de l'environnement :	Charlotte Cormier Jonathan Blais

---

**RÉSOLUTION N° 9850-18**  
**PROJET DE RÈGLEMENT N° 331 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 285 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX : AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION**

---

Avis de motion est donné par le conseiller Jonathan Blais que je présenterai, lors de la prochaine séance pour adoption, le projet de règlement n° 331 règlement modifiant le règlement n° 285 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Le maire présente et explique le projet de règlement.

---

**RÉSOLUTION N° 9851-18**  
**MRC DE MINGANIE - QUOTES-PARTS : MODIFICATION**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre doit verser plusieurs quotes-parts à la MRC de Minganie à chaque année ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire réduire ses dépenses ;

Il est proposé par le conseiller Charles Arseneault appuyé par la conseillère Charlotte Cormier et unanimement résolu

Que le Conseil municipal demande à la MRC de Minganie une réduction de 10% de l'ensemble des quotes-parts et ce, à compter du budget de 2019.

---

**RÉSOLUTION N° 9852-18**  
**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE HAVRE-SAINT-PIERRE : AUTORISATION**

---

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement de Havre-Saint-Pierre est dissoute ;

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement de Havre-Saint-Pierre désire céder les actifs à la Municipalité de Havre-Saint-Pierre ;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier  
appuyé par le conseiller Jonathan Blais  
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal autorise le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, tous les documents relatifs à cette cession.

---

**AFFAIRES NOUVELLES**

**RÉSOLUTION N° 9853-18**  
**PROJET DE DISTILLERIE : DEMANDE D'APPUI**

---

CONSIDÉRANT QU'une demande d'appui a été déposée par l'entreprise Distillerie de Puyjalon;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal soutient le développement de projets porteurs dans la municipalité de Havre-Saint-Pierre;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier  
appuyé par le conseiller Jonathan Blais  
et majoritairement résolu

Que le conseil municipal appuie l'entreprise la Distillerie de Puyjalon dans le cadre de sa demande d'aide financière auprès du Plan Nord ou de tout autre programme.

Mention que le conseiller Jimmy Flowers s'abstient et quitte la salle pour ce point.

---

**RÉSOLUTION N° 9854-18**  
**ASSOCIATION ET ORGANISMES : CONTRIBUTION**

---

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal tient à soutenir l'activité, et le développement chez les jeunes ;



Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault appuyé par la conseillère Marie-Eve Thériault et unanimement résolu

Que la Municipalité accepte la demande d'utilisation de l'aréna Denis-Perron dans le cadre d'un Programme de développement conciliant les études et le sport qui doit avoir lieu au cours de l'année 2018-2019 auprès des jeunes de 11 et 12 ans.

---

## **PÉRODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire répond aux questions des contribuables.

---

## **RÉSOLUTION N° 9855-18 LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

Après la période de questions,

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault et unanimement résolu

Qu'il soit procédé à la fermeture de la présente séance.

Levée à 20 h 10

---

*(signé) Pierre Cormier, maire*

*(signé) Laura Mansbridge, directrice générale adjointe*